République Française

Département
Hérault
Canton de Mèze
Commune de Poussan

DELIBERATION
du
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 4 mars 2020

Nombre de membres :

En exercice : 12
Présents : 9
Pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt, le mercredi 4 mars, à neuf heures, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Yolande PUGLISI, 1ère adjointe au Maire et déléguée aux Affaires Sociales et à la Solidarité.

PRESENTS : Y. PUGLISI, D. BOURDEAUX, A. RAJA, M. ARRIGO, D. NESPOULOUS, D. BORDENAVE, J. AGULLO, J. ROUZIER, M. A. RUSTAN

Absents excusés :
J. ADGE, Isabelle ALIBERT, C. BOUSQUET

Date de la convocation :

18 février 2020

N° 2020 / 02

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Lors de la séance du 5 février 2020, le Conseil d'Administration a pris acte d'un Débat d'Orientations Budgétaires 2020 sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires, conformément aux dispositions prévues à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
A partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2020 a été élaboré.

Objet de la délibération :

BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration le Budget Primitif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2020	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 700,00	36 550,00	36 550,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	43 000,00	41 530,00	41 530,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 950,00	13 950,00	13 950,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			0,00
Total des dépenses de gestion courante		91 650,00	92 030,00	92 030,00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	PROVISIONS			
69	IMPOTS SUR LES SOCIETES			
022	DEPENSES IMPREVUES	100,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		91 750,00	92 530,00	92 530,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		91 750,00	92 530,00	92 530,00

Accusé de réception en préfecture
034-213402134-20200306-20_04517-DE
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2020	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIV	600,00	600,00	600,00
73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	84 950,00	85 830,00	85 830,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 100,00	6 000,00	6 000,00
Total des recettes de gestion courante		91 650,00	92 430,00	92 430,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00	100,00	100,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		91 750,00	92 530,00	92 530,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		91 750,00	92 530,00	92 530,00

Compte tenu de ces divers éléments, les membres du Conseil d'Administration sont invités à :
ADOPTER le Budget Primitif 2020 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	92 530,00	0,00	92 530,00
Recettes	92 530,00	0,00	92 530,00

PRECISER que le présent Budget Primitif est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil d'administration du CCAS,
Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE des membres présents,

ADOPTE le Budget Primitif 2020 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	92 530,00	0,00	92 530,00
Recettes	92 530,00	0,00	92 530,00

PRECISE que le présent Budget Primitif est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

C.C.A.S. DE POUSSAN (Hérault)

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A POUSSAN, le 04 mars 2020
Le Maire,

Jacques ADGÉ

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
034-213402134-20200306-20_04517-DE
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020